



DÉCISIONS MUNICIPALES

juillet - septembre 2024

Conformément à la Loi cantonale sur l'information, la Municipalité d'Ormont-Dessus communique ces activités et les décisions d'intérêt général qu'elle a prises, étant entendu que celles-ci ne représentent qu'un extrait des nombreux dossiers qu'elle est amenée à traiter lors de chacune de ses séances hebdomadaires.

Entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2024, la Municipalité a notamment :

- travaillé sur les différents plans d'affectation de la Commune. Elle a ainsi :
 - organisé des séances de conciliation pour les 14 oppositions déposées dans le cadre de la mise à l'enquête publique du PACom ;
 - soumis à l'examen préalable des services de l'Etat le PA d'Isenau ;
 - soumis à l'examen préalable des services de l'Etat le PA de la remontée par câble d'Isenau ;
 - pris connaissance du retour de l'examen préalable du PA d'Isenau ;
 - décidé de déposer à l'examen préalable le PA hors centre, lequel dépôt avait été différé suite aux évènements climatiques du mois de novembre 2023, lesquels impliquaient une prise en compte des dangers naturels dans le cadre de la planification territoriale ;
- traité 16 demandes de permis de construire ;
- pris acte de l'adoption par le Conseil d'Etat du règlement d'application de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPPNP) ;
- validé la convention permettant l'automatisation de la communication des permis de construire et des travaux de minime importance à l'ECA par le biais de la CAMAC ;
- pris acte, avec beaucoup de satisfaction, de l'obtention du CFC Agent d'exploitation par les deux apprentis de dernière année du service de la voirie ;
- signé une convention relative à la mise à disposition d'une surface de parcelle pour l'aménagement d'un monument en l'honneur des skieurs ormonans émérites que sont Willy Favre et Lise-Marie Morerod ;
- procédé à l'installation du monument en l'honneur de Willy Favre et Lise-Marie Morerod ;
- décidé de déposer une plainte pénale pour dommage à la propriété suite à la déprédation du radar préventif installé au Rosex ;
- procédé à la réception des travaux d'entretien du réseau d'eau des Racca ;
- autorisé l'installation d'une station de détection anticipée de verglas au Col du Pillon pour le compte de la DGMR ;
- décidé de la nomination du nouveau Secrétaire municipal de la Commune ;
- pris connaissance des contrôles radar des mois de juin, juillet et août effectués par la Gendarmerie ;
- décidé de réserver, pour le mois d'octobre 2025, le pumptrack mobile mis à disposition des communes vaudoises par le Service de l'éducation physique et du sport de l'Etat de Vaud ;
- décidé de l'installation d'un défibrillateur à Vers-l'Eglise, contre la façade de l'Auberge de l'Ours ;
- pris acte que 14 nouveaux écoliers ont fait leur première rentrée scolaire au mois d'août ;
- décidé de présenter les préavis municipaux suivants au Conseil communal lors de sa séance du 26 septembre 2024 :
 - n° 05-2024, relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2025 ;
 - n° 06-2024, relatif à l'abrogation du règlement sur les procédés de réclame de la commune d'Ormont-Dessus ;
 - n° 07-2024, relatif à la modification du plan partiel d'affectation (PPA) intercommunal du Meilleret ;
 - n° 08-2024, relatif à la demande d'un crédit destiné au remplacement du tractopelle Komatsu WB 70, acquis en 2003 pour le service communal de la voirie ;
- décidé de l'attribution des alpages communaux aux différents amodiataires pour la période 2025 - 2030 ;
- décidé de soutenir l'organisation des championnats romands et fribourgeois de ski de fond aux Diablerets par le SC Goupils Alpes Vaudoises ;
- décidé de soutenir l'agrandissement des infrastructures de l'Association Horizon't'Halle ;
- traité 9 demandes déposées dans le POrtail CAntonal des MANifestations (POCAMA).